

Compte rendu de séance

Séance du 7 Juin 2021

L'an 2021 et le 7 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : BORDERIE Patrice, CORNET Philippe, d'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 13

Date de la convocation : 31/05/2021

Date d'affichage : 14/06/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le :
et publication ou notification du : 14/06/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Migration de l'automate de pilotage de la PAC de la salle des fêtes. - réf : 2021_026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise DELTA DORE pour la migration de l'automate de pilotage du système de P.A.C. de la salle des fêtes. En effet, suite à l'arrêt du logiciel Adobe Flash depuis le 01/01/2021, utilisé par l'équipement de pilotage, l'accès aux vues dynamiques du système n'est plus possible. Une solution est proposée en remplaçant la version UC3 de l'Energie Box actuellement en place par une Energy Box (UC4) de nouvelle génération.

Le montant du devis est de 3 655,44 € TTC.

Une prime CEE (Certificat d'Economie d'Energie) est déductible pour un montant de 358,70 €.

Le total restant à charge de la commune serait donc de 3 296,74 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Dit** que, considérant que le système est indispensable au fonctionnement optimal de la programmation de pilotage du système de la PAC à la salle des fêtes, le devis de DELTA DORE d'un montant de 3 655,44 € TTC est accepté déduction faite de la prime CEE d'un montant de 358,70 € soit un reste à la charge de la commune de 3 296,74 € TTC.

- **Charge** Madame le Maire de signer la proposition et de faire exécuter les travaux.

Limitation de la vitesse à 20 km/heure sur le CR 28 du Pont de Bourreau à Coulangé.- réf : 2021_027

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de réfection de la chaussée qui ont eu lieu sur le CR n°28 entre le lieu-dit le Pont de Bourreau et Coulangé.

En effet, suite aux plaintes successives et insistantes des riverains quant à la vitesse à laquelle les véhicules en particulier agricoles, passent sur ce chemin, des travaux ont été réalisés : réalisation de poutres béton à l'endroit le plus étroit dans le virage afin de stabiliser les accotements et éviter un arrachage du talus par les engins de large portée ; confection d'un demi ralentisseur sur un côté de la voie.

Madame le Maire souhaite d'autre part que le conseil municipal se prononce sur une limitation de vitesse très basse afin de protéger les piétons qui fréquentent régulièrement le chemin et sont exposés à la vitesse excessives des véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de limiter la vitesse à 20 km/heure sur la totalité du CR n°28** à partir du lieu-dit le Pont de Bourreau dès l'entrée par la RD n°11 jusqu'à Coulangé.

Travaux de restauration des berges de l'Indrois sur le CR n°28 au gué du Pont de Bourreau. -réf : 2021_028

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine projette des travaux d'enrochement au gué du lieu-dit le Pont de Bourreau sur le CR n° 28. Une convention pour la participation financière des riverains est soumise à la commune dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues dans le contrat rivière.

Un état des lieux parcellaire a été réalisé et un devis de l'entreprise VARVOUX d'un montant de 4028,16 € TTC est proposé. Le reste à charge à la commune est de 20% soit : 805,63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la convention avec Loches Sud Touraine pour la remise en état du gué de l'Indrois sur le CR n° 28 au lieu-dit Le Pont de Bourreau **pour une participation financière de la commune à hauteur de 805,63€** représentant 20% du montant initial du devis.

- **Charge Madame le Maire de signer la convention** pour la participation financière de la commune dans le cadre des contrats de rivières.

Projet Schéma de Cohérence Territoriale de Loches Sud Touraine. - réf : 2021_029

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Loches Sud Touraine (SCoT) a été arrêté le 06 mai 2021 en Conseil Communautaire avec 80 voix pour, 5 contre et 3 abstentions. En tant que commune appartenant au périmètre du SCoT de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine, le Conseil Municipal peut émettre un avis sur le projet du SCoT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **N'émet aucune observation** concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Loches Sud Touraine (SCoT).

Questions diverses :

Concours Agilité Canine :

Une demande a été faite par le club d'agilité canine de Nouans-les-Fontaines. Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'organisation de ce concours qui se déroulera au stade les 21 et 22 août 2021.

Fin de fermage :

La commune a reçu une lettre de Madame Sylvie SIMON qui met fin à son activité agricole, résiliant le bail de fermage pour les parcelles ZM n°38, ZM n°46 et ZM n°50 qu'elle louait à la commune. Le conseil municipal réfléchi à la vente de ces parcelles ainsi que d'une autre parcelle appartenant à la commune et mise en fermage. Les fermiers actuels et les riverains sont prioritaires pour l'achat.

Complément de compte-rendu:

Aménagement d'un "Pump Track" au stade : La commission a reçu une entreprise sur place au stade le 28 mai dernier. Des éléments d'étude seront adressés prochainement en mairie. Le Conseil Municipal souhaite engager une réflexion sur un projet d'aménagement de loisir du terrain plus élargi et diversifié.

Travaux d'aménagement de la RD 760 rue de Nouans : Les travaux d'effacement des réseaux par le S.I.E.I.L. se poursuivent. Les nouveaux luminaires de l'éclairage public sont installés et fonctionnent. Les anciens seront déposés le 30 juin. Les travaux d'aménagement de la voirie repoussés suite au retard pris par l'effacement des réseaux et afin de ne pas gêner les travaux agricoles pendant l'été, doivent pouvoir s'engager en septembre comme prévu.

Procédure judiciaire de recours contre l'avis de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2020 : L'audience est fixée pardevant le Tribunal Administratif d'Orléans le Mardi 22 juin 2021. La décision sera rendue environ 5 semaines après (sans date précise).

Élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin prochains : Deux bureaux de vote distincts seront aménagés dans la salle du Conseil dans le respect des procédures sanitaires. Le port du masque est demandé ainsi que de se munir de son propre stylo.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 12 juillet 2021.

Séance levée à : 23:10

En mairie, le 09/06/2021
Le Maire
Maryse GARNIER